

## MAIRIE DE GUESNAIN (NORD)

## ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX

Arrêté de Police N°30/2018 du 09 avril 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue François Bacquet ainsi que dans la rue Fleury dans le cadre de la réalisation d'un repérage de réseaux enterrés en méthode non-intrusive avant travaux.

## ARRETE

Article 1

Des travaux de repérage de réseaux enterrés en méthode nonintrusive pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Douaisis seront effectués à compter du lundi 16 avril et pour une durée de 5 semaines dans la rue François Bacquet ainsi que dans la rue de Fleury.

Article 2

Le chantier sera mobile. Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3

La société Areso exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4

La société Areso située 84 route Nationale 59710 Ennetieres Les Avelin.

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

> Fait à GUESNAIN Le 09 avril 2018, Le Maire, Maryline Lucas

